



## matériel défaillant

Par franc, le 10/04/2020 à 21:04

Bonjour.

En février 2020, sur un grand site de vente en ligne français, j'ai acheté des radiateurs à inertie pour changer mes vieux convecteurs mais également pour plus d'écologie et réaliser des économies d'énergie.

Seulement à la première micro-coupure ou coupure électrique du réseau publique ces radiateurs s'éteignent et ne se rallument pas automatiquement. Ce sont pourtant des radiateurs dernière génération avec pilotage, programmation, etc...

Il faut passer dans chaque pièce pour remettre en marche chaque radiateur !

Ce qui m'est arrivé la première fois en rentrant de WE le soir du 8 mars 2020. J'ai retrouvé ma maison à 13° car les radiateurs s'étaient éteints après une panne sur le réseau publique le samedi matin et ne se rallument pas dès le rétablissement du réseau.

Et lorsque que nous sommes dans la maison c'est lorsqu'on a froid qu'on comprend qu'il y a eu une micro-coupure comme fin mars 2020.

Il faut donc chauffer au maximum un certain temps pour retrouver une température de 19° d'où une dépense d'énergie supplémentaire qui ne correspond pas à mon investissement qui visait le contraire.

Les fiches commerciale et technique de ces appareils, bien étudiées avant achat, ne mentionnent pas, bien sûr, ce défaut important pour ce mode de chauffage.

Le vendeur ne veut pas recevoir mes doléances et ne répond plus à mes relances.

Cet achat est un investissement important et le confort et les économies vantés par le fabricant ne sont pas au rendez-vous.

Ai-je un recours contre ce vendeur ?

Merci pour votre aide.

Bon courage et patience à tous pendant cette période difficile.

Par **youris**, le **11/04/2020** à **14:36**

bonjour,

il semblerait que certains radiateurs électriques par inertie se mettent en stand by lorsqu'il y a une coupure d'électricité et qu'il faille une intervention pour les remettre en service.

est-ce que la notice indique qu'en cas de coupure de courant, ces radiateurs se remettent en marche automatiquement.

relevé sur une notice :

**EN CAS DE COUPURE DE L'ALIMENTATION ELECTRIQUE :**  
**IMPORTANT :**

*En cas de coupure de courant :*

- Les réglages de la date et de l'heure, sont effacés et doivent être réglés à nouveau.
- Lors de la remise sous tension, le radiateur se met en mode veille (standby).
- Les températures sélectionnées et les programmes sont gardés en mémoire.

*ATTENTION : Il est nécessaire d'appuyer sur le bouton pour retourner à la température en cours avant la coupure d'alimentation et/ou de régler à nouveau la date et l'heure pour faire fonctionner les différents programmes P1/P2/P3 personnalisés.*

salutations

Par **franc**, le **11/04/2020** à **22:51**

Bonjour.

Merci pour votre réponse.

Effectivement, il est indiqué dans la notice qu'il faut régler l'heure et reprogrammer l'appareil après une coupure d'alimentation.

Si cette information avait été visible dans les fiches commerciale et technique, je n'aurai pas acheté ces appareils.

La longue ligne haute tension 20 000 V qui m'alimente est sujette à des micro coupures presque tout le temps invisibles pour mes autres appareils sauf pour ces nouveaux radiateurs.

Je vais devoir tenter la revente de ce matériel et revenir aux convecteurs classiques.

Ma facture d'électricité et ma maison s'en porteront que mieux.